

**COMPÉTITION INTERNATIONALE
DE SCULPTURE SUR NEIGE
FÊTE D'HIVER
SAINT-JEAN-PORT-JOLI
(QUÉBEC, CANADA)**

4^e édition

1. Dates de l'événement

2. Modalités

2.1 Inscription

2.2 Accueil

2.3 Séjour

2.3.1 Arrivée/ départ

2.3.2 Logement/repas

2.4 Transport

2.5 Dépenses personnelles

3. Information sur l'événement

3.1 Critères d'admissibilité

3.2 Exécution de l'œuvre

3.2.1 Bloc de neige

3.2.2 Conception de l'œuvre

3.2.3 Exécution de l'œuvre

3.3 Matériel / Services

3.4 Litiges

4. Finalisation du projet (œuvre non terminées)

5. Prix

6. VISA/ Passeport

7. Dossier d'inscription

Informations générales

1. DATES DE L'ÉVÉNEMENT

La compétition internationale de sculpture sur neige, tenue dans le cadre de la Fête d'Hiver de Saint-Jean-Port-Joli, aura lieu du 5 au 8 février 2009.

2. MODALITÉS

2.1 Inscription

Pour s'inscrire vous devez :

- Remplir la fiche d'identification des membres de l'équipe et y joindre les documents demandés.
- Présenter votre projet (croquis de l'œuvre, titre et texte explicatif (français ou anglais).
Il est entendu que des **modifications mineures** peuvent être apportées au projet initial. Cependant, ces dernières doivent être soumises au comité organisateur (responsable du recrutement) au plus tard le **30 janvier 2009** des changements majeurs entraîneraient le retrait de votre équipe de la compétition.
Remplir et signer la feuille de déclaration.
- Vous devez nous faire parvenir votre inscription avant **le 31 OCTOBRE 2008** par télécopieur, courriel ou par courrier à l'adresse :

Fête D'Hiver
Madame Vickie Gagnon, recrutement
276 Avenue de Gaspé Est
Saint-Jean Port-Joli (Québec) G0R 3G0
Téléphone : (418) 598-3924
Télécopieur (418) 598-3489

Courriels : **fete.sjpj.hiver@gmail.com**
ou vickgag09@hotmail.com

2.2 Accueil

A leur arrivée à Saint-Jean-Port-Joli, un accompagnateur accueillera les sculpteurs et leur servira de personne-ressource tout au long de leur séjour.

2.3 Séjour

2.3.1 Arrivée /départ

Les sculpteurs doivent se présenter à la réunion officielle **mercredi 4 février** 2009 et devront être présents à la soirée de clôture du dimanche 8 février 2009.

2.3.2 Logement/Repas

L'organisation assure le logement à chaque équipe de sculpteurs (3 personnes) dans un motel. Une chambre par équipe sera disponible du mercredi 4 février de 12h00 au lundi 9 février 2009 à 12h00. Pour ceux qui arriveront quelques jours à l'avance ou qui voudront quitter plus tard, il vous sera possible de réserver votre chambre par l'intermédiaire du comité. Vous devrez cependant déboursier les frais de ces nuitées additionnelles.

Pendant cette période, les repas seront fournis par l'organisation sauf les petits déjeuners. Seuls les sculpteurs participants (3 par équipe) bénéficieront de la gratuité de l'hébergement et des repas.

2.4 Transport

Le comité organisateur vous remettra un montant forfaitaire de 900\$ par équipe pour les des frais de transport des sculpteurs (Billets d'avions).

Le comité fournira un moyen de transport de l'aéroport à votre motel à Saint-Jean-Port-Joli. Pendant la durée de toute la Fête, il y aura une navette entre votre motel et le site de la Fête D'Hiver. À noter qu'il n'y aura aucun transport payé par le comité en dehors des dates de la fête.

2.5 Dépenses personnelles

Tous les services autres que ceux spécifiés dans les présents règlements (ex : services aux chambres, service de bar, boissons alcoolisées, frais d'appels interurbains, etc.) devront être acquittés par les sculpteurs avant leur départ.

3. INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT

Les règlements décrits ici, sont ceux qui prévaudront lors de la compétition de sculpture sur neige 2009 de Saint-Jean-Port-Joli, sous toutes modifications signifiées aux participants lors de la réunion d'information prévue mercredi le 4 février 2009 à 19h00.

3.1 Critères d'admissibilité

Le capitaine doit nécessairement être professionnel et résidant de l'endroit représenté. Chaque équipe indique, lors de l'inscription, le nom des **trois (3) membres** qui la compose ainsi que le nom d'un **substitut** en cas de désistement de l'un des membres.

La fiche IDENTIFICATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE, jointe à la fin de ce document sert à cet effet.

Le capitaine devra être âgé d'au moins dix-huit (18) ans le 1^{er} janvier 2009. Advenant le cas que le capitaine soit accompagné d'un coéquipier d'âge mineur, celui-là sera tenu entièrement responsable du dit mineur. Seuls les trois (3) sculpteurs inscrits peuvent participer à la réalisation de l'œuvre; tout changement d'équipier doit être signifié au comité organisateur avant le début des travaux à la réunion mercredi 4 février 2009. En cas de désistement de l'un des sculpteurs après le début des travaux, l'équipe continue avec les sculpteurs qui demeurent en place et ne peut compléter sa formation par l'ajout d'une recrue.

3.2 Exécution de l'œuvre

L'équipe doit réaliser son projet durant la période prévue à cet effet, soit du 5 février à 8h00 au 8 février 2009 à 12h00. L'œuvre sera considérée terminée dimanche à 12h00.

Thème : La Fête d'Hiver ne suggère aucun thème dans les critères du jury. Le thème représente le lien entre le titre, l'explication de la pièce et l'œuvre que l'équipe présente.

3.2.1 Bloc de neige

Chaque équipe disposera d'un bloc de neige cylindrique d'environ 12 pieds de diamètre par 12 pieds de hauteur dont la circonférence devra être utilisée à son maximum. L'aire de travail (bloc) de chaque équipe sera déterminée au hasard lors de la réunion d'information prévue le mercredi 4 février 2009 à 19h00. Advenant l'absence d'une équipe lors de cette réunion, le comité organisateur procédera au tirage pour cette équipe.

3.2.2 Conception de l'oeuvre

Lors de l'inscription, chaque équipe doit présenter un projet par esquisse, photo de maquette, dessin ordinateur ou dessin de perspective sur la feuille ci-jointe à la fin du présent document. Il est entendu que des modifications mineures peuvent être apportées au projet initial. Cependant, ces dernières doivent être soumises au comité organisateur (responsable du recrutement) au plus tard le **30 janvier 2009** des changements majeurs entraîneraient le retrait de votre équipe de la compétition.

N.B. Lors de la sélection, l'état de l'esquisse sera prise en considération (ex : propreté).

3.2.3 Exécution de l'oeuvre

L'utilisation maximale du bloc de neige dans la masse et dans le volume est requise ; le volume de l'oeuvre terminée, ne doit pas excéder le volume initial. Le bloc de neige doit être sculpté dans son ensemble à la manière d'un "**ronde-bosse**" et non d'un bas-relief sur les quatre faces. Le seul matériau permis est la neige. Il est à noter que les colorants et l'eau ne sont pas autorisés.

Aucune structure de soutien ne sera autorisée dans l'oeuvre finale. L'espace utilisé au sol doit toujours permettre aux appareils de nettoyage de passer entre les oeuvres. En cas de litige, le comité organisateur avisera.

Les oeuvres peuvent être monolithiques (formées d'un seul bloc) ou les éléments séparés qui ne doivent pas excéder 10 pieds du centre du bloc initial. Cependant, vous devez en informer le comité lors de la réunion du 4 février 2009.

Important : Pendant "*La nuit des longs couteaux*", les équipes devront tenir compte qu'il est possible de travailler toute la nuit du samedi, 7 au dimanche 8 février 2009.

3.3 Matériel / service

1) Le comité fournit à chaque équipes des pelles, une échelle et un set d'échafauds. Les sculpteurs doivent fournir leurs propres outils (gouge, bloc à sabler, etc..).

2) L'utilisation de tout instrument électrique, produisant la flamme, hydraulique ou mécanique (ex : scie mécanique) est formellement interdit

3) L'utilisation de tout instrument additionnel doit être approuvée par le comité organisateur avant d'être utilisé.

4) Il sera possible de louer des échafauds supplémentaires à prix modique en les réservant mercredi le 4 février 2009.

5) Un service de déblaiement avec une machinerie est offert, donc lors de vos départs (repas, pauses...), nous vous sommes gré de rapatrier tous vos outils et échelle près de votre panneau d'affichage.

3.4 Litige

Tous les litiges découlant de ces règlements, tant dans l'interprétation que dans l'application de ces dits règlements seront réglés par le comité organisateur.

4. FINALISATION DU PROJET (ŒUVRES NON TERMINÉES)

Advenant un bris majeur ou l'incertitude de terminer de façon sécuritaire votre projet initial, il vous sera possible de poursuivre votre travail hors concours, en modifiant l'œuvre au grand plaisir du public.

5. PRIX

Le prix du JURY (une bourse de 1000.00\$ (CAN)) sera remis à l'équipe gagnante dimanche le 8 février 2009 et lors de la cérémonie de clôture.

6. VISA/ PASSEPORT

Dès que votre inscription est officielle pour participer au symposium, vous devrez nous fournir une preuve que vous possédez **un visa ou un passeport** afin d'éviter des désistements, et ce dans les plus brefs délais soit avant le 1er janvier 2009 sous peine d'être refusé à l'événement.

7. DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous devez retourner le dossier d'inscription **avant le 31 OCTOBRE 2008**

Fête D'Hiver
Madame Vickie Gagnon, recrutement
276 Avenue de Gaspé Est
Saint-Jean Port-Joli (Québec) G0R 3G0
Téléphone : (418) 598-3924 (Vickie Gagnon)
Télécopieur (418) 598-3489

Courriels : **fete.sjjp.hiver@gmail.com**
ou vickgag09@hotmail.com

AVIS IMPORTANT

Ce document vous informe des principaux règlements de la compétition et le dossier d'inscription ci-joint ne constitue pas une confirmation de l'acceptation de votre candidature. Un jury délibérera et vous serez informés par écrit de la décision finale vers la mi-novembre 2008.

N.B. S'il vous est impossible de participer à l'événement, pourriez-vous transmettre ce document à des ami(e) s sculpteur(e) s ?